



PROJET PROCES-VERBAL DE RESOLUTION

**Relative au vote de la prolongation
des mandats des élus des comités
régionaux HM concernés par la loi
NOTRe jusqu'au 31 août 2017**

**Vote ouvert le 24 novembre 2016 à 14 h 13
Vote clos le 9 décembre 2016 à 17 h 00**

MOTIFS DU VOTE

Ce vote a pour objet :

Dans le cadre de la réforme territoriale impulsée par la loi NOTRe, une majorité de nos comités régionaux sont concernés par une fusion. Ils devront alors créer une nouvelle Ligue régionale avant le 31 août 2017.

Les statuts des comités régionaux actuels prévoient que les mandats des membres de leur comité directeur expirent au plus tard le 31 mars de l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été. Autrement dit, au 31 mars 2017.

Lors du comité directeur de la Fédération française d'haltérophilie - musculation, du 8 octobre 2016, il a été voté la mise en place d'une assemblée générale extraordinaire par vote électronique afin de soumettre à cette dernière, la décision de prolonger les mandats des élus des comités régionaux concernés par la loi NOTRe jusqu'au 31 août 2017.

Aussi, afin de ne pas les alourdir dans la préparation d'une élection d'un nouveau comité directeur qui n'agira que pendant quelques mois, la FFHM souhaiterait faire une réforme statutaire pour leur permettre cette prolongation de mandat.

Ce vote a pour objet de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire la prolongation des mandats des élus des comités régionaux du 31 mars 2017 au 31 août 2017.

Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire de la FFHM va être amenée à se prononcer par vote électronique par internet, du jeudi 24 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016, par le biais de surveymonkey.com.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES & CONSEQUENCES

Conformément aux articles 12 et 14 des statuts de la FFHM, le comité directeur peut convoquer, à la date qu'il souhaite, une assemblée générale et fixer son ordre du jour.

Ainsi, lors du Comité Directeur de la FFHM du 8 octobre 2016, il a été décidé à l'unanimité la mise en place d'une assemblée générale extraordinaire par le biais d'un vote électronique afin de prolonger les mandats des élus des comités régionaux concernés par la loi NOTRe jusqu'au 31 août 2017.

Par conséquent, l'assemblée générale, convoquée par le comité directeur du 8 octobre 2016, a été amenée à se prononcer entre le 24 novembre 2016 et le 9 décembre 2016 sur la prolongation des mandats des élus des comités régionaux concernés par la loi NOTRe jusqu'au 31 août 2017, par vote électronique.

Il a été fait appel au service de SurveyMonkey.com qui propose des votes en ligne.

Le vote auquel ont été soumis les membres des associations affiliées a été configuré de manière à ce que :

- seuls les 279 (deux cent soixante-dix-neuf) membres des associations affiliées listés dans le Collecteur puissent voter*;
- ces 279 (deux cent soixante-dix-neuf) membres des associations affiliées ne puissent voter qu'une seule fois.

*Rappel de l'article 11.I des statuts de la FFHM :

« I. L'assemblée générale de la FFHM se compose des représentants des associations sportives affiliées et, à titre consultatif, de membres d'honneur, des représentants des établissements commerciaux affiliés et des représentants des collectivités locales affiliées.

Chaque association sportive affiliée représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses adhérents licenciés. Seuls sont pris en compte les effectifs de licenciés arrêtés à la clôture de la dernière saison sportive et seules pourront donner leur voix les associations sportives affiliées à la Fédération le 31 décembre de l'année précédant la réunion de l'assemblée générale, et en situation régulière vis-à-vis de la Fédération et à jour de leur cotisation... ».

INFORMATIONS AUX CLUBS AFFILIES SUR LE VOTE DE LA RESOLUTION

Un premier courriel a été envoyé aux membres des associations affiliées le jeudi 24 novembre 2016 à 14 h 07.

De : Contact FFHM
À : Contact FFHM
Cc :
Objet : FFHM -- Vote électronique AGE FFHM - Prolongation des mandats des élus des comités régionaux HM

Date : Jeu. 24/11/2016 14:07

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Dans le cadre de la réforme territoriale impulsée par la loi NOTRe, une majorité de nos comités régionaux sont concernés par une fusion. Ils devront alors créer une nouvelle Ligue régionale avant le 31 août 2017.

Les statuts des comités régionaux actuels, prévoient que les mandats des membres de leur comité directeur expirent au plus tard le 31 mars de l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été. Autrement dit, au 31 mars 2017.

Lors du comité directeur de la Fédération française d'haltérophilie - musculation, du 8 octobre 2016, il a été voté la mise en place d'une assemblée générale extraordinaire par vote électronique afin de soumettre à cette dernière, la décision de prolonger les mandats des élus des comités régionaux concernés par la loi NOTRe jusqu'au 31 août 2017.

Aussi, afin de ne pas les alourdir dans la préparation d'une élection d'un nouveau comité directeur qui n'agira que pendant quelques mois, la FFHM souhaiterait faire une réforme statutaire pour leur permettre cette prolongation de mandat.

Ce vote a pour objet de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire la prolongation des mandats des élus des comités régionaux du 31 mars 2017 au 31 août 2017.

Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire de la FFHM va être amené à se prononcer par vote électronique par internet, du jeudi 24 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016, par le biais de surveymonkey.com.

Vous allez donc recevoir dans les prochaines heures un courriel envoyé par Monsieur Olivier BEHLOULI, Directeur Administratif, Financier et Juridique de la FFHM, via surveymonkey.com, afin que vous puissiez procéder au vote électronique visant à prolonger le mandat des élus des comités régionaux (date limite pour voter : vendredi 9 décembre 2016 à 17 heures).

Ce système de vote permettra un recueil des bulletins rapide.

Ainsi, dans le courriel que vous recevrez, vous devrez cliquer sur un lien qui vous permettra d'afficher la résolution sur laquelle vous devez vous prononcer et cliquer sur la case correspondant à votre choix (Pour, Contre ou Abstention). Une fois que vous aurez cliqué sur la case TERMINE, votre vote sera enregistré.


Je vous invite donc à consulter votre messagerie électronique dans les prochaines heures.

N'hésitez pas à contacter par courriel la FFHM (contact@ffhaltero.fr) si vous avez la moindre question.

Cordialement.

Marc ANDRIEUX
Président de la FFHM

Fédération Française d'Haltérophilie-Musculation
7, rue Roland Martin - 94500 Champigny sur Marne
Tel : 01 55 09 14 25 - Fax : 01 55 09 14 29
Retrouvez toute l'actualité de la FFHM sur le site internet www.ffhaltero.fr et la page Facebook



LANCEMENT DU VOTE

Un courriel a été envoyé par le collecteur de surveymonkey.com aux membres des associations affiliées le jeudi 24 novembre 2016 à 14 h 13.

En cliquant sur le lien inclus dans le courriel, les membres des associations affiliées avaient accès à une page internet permettant de voter la résolution.

DE : obehlouli@ffhaltero.fr via surveymonkey.com

DATE : jeudi 24 novembre 2016 14:13

OBJET : Vote électronique AGE FFHM - Prolongation des mandats des élus des comités régionaux HM

Vote électronique AGE FFHM - Prolongation des mandats des élus des comités régionaux HM

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Comme informé par un courriel du Président de la FFHM, Monsieur Marc ANDRIEUX, nous effectuons un vote électronique concernant la prolongation des mandats des élus des comités régionaux concernés par la loi NOTRe jusqu'au 31 août 2017.

La date limite pour voter est le vendredi 9 décembre 2016 à 17 heures.

Pour voter, vous devez cliquer sur le lien à la fin de ce message « Commencer le vote ».

Ce lien unique est rattaché à ce vote et à votre adresse e-mail. Veuillez ne pas transférer ce message.

Merci de votre participation et restant à votre entière disposition pour tout élément complémentaire.

Bien Cordialement.

Olivier BEHLOULI
Directeur Administratif, Financier et Juridique

Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation
7, rue Roland Martin - 94500 Champigny sur Marne
Tel. : 01 55 09 14 25 - LD : 01 55 09 14 27
Portable : 06 24 50 58 21 - Fax : 01 55 09 14 29

[Commencer le vote](#)

Un courriel de rappel a été envoyé aux clubs n'ayant pas voté le vendredi 2 décembre 2016 à 9 h 48.

DE : obehlouli@ffhaltero.fr via surveymonkey.com

DATE : vendredi 2 décembre 2016 09:48

OBJET : Rappel : Vote électronique AGE FFHM - Prolongation des mandats des élus des comités régionaux HM

Vote électronique AGE FFHM - Prolongation des mandats des élus des comités régionaux HM

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Comme informé par un courriel du Président de la FFHM, Monsieur Marc ANDRIEUX, le 24 novembre 2016, nous effectuons un vote électronique concernant la prolongation des mandats des élus des comités régionaux concernés par la loi NOTRE jusqu'au 31 août 2017.

Je vous rappelle que vous avez jusqu'au vendredi 9 décembre 2016 (17 heures) pour procéder au vote.

Pour voter, vous devez cliquer sur le lien à la fin de ce message « Commencer le vote ».

Ce lien unique est rattaché à ce vote et à votre adresse e-mail. Veuillez ne pas transférer ce message.

Merci de votre participation et restant à votre entière disposition pour tout élément complémentaire.

Bien Cordialement.

Olivier BEHLOULI
Directeur Administratif, Financier et Juridique

Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation
7, rue Roland Martin - 94500 Champigny sur Marne
Tel. : 01 55 09 14 25 - LD : 01 55 09 14 27
Portable : 06 24 50 58 21 - Fax : 01 55 09 14 29

[Commencer le vote](#)

RESOLUTION PROPOSEE

En cliquant sur le lien inclus dans le courriel envoyé le jeudi 24 novembre 2016 par le collecteur de surveymonkey.com, les membres des associations affiliées avaient accès à la page internet ci-dessous afin de pouvoir voter pour la résolution :



Vote électronique AGE FFHM - Prolongation des mandats des élus des comités régionaux HM

* 1. Prolongation des mandats des élus des comités régionaux HM concernés par la loi NOTRe jusqu'au 31 août 2017.

Veillez-vous référer au courriel du 24 novembre 2016 annonçant ce vote.

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

Terminé

ANALYSE DES REPONSES

QUORUM :

L'assemblée générale de la FFHM peut délibérer valablement que si les membres des associations affiliées détiennent au moins le tiers des voix dont disposerait au total l'assemblée en application du I de l'article 11 des statuts de la FFHM (à savoir 9 843 voix).

A l'issue du vote électronique de l'AGE :

- Clubs votants : 135
- Nombre de voix : 17 178

Par conséquent, le quorum a bien été obtenu et l'assemblée a pu délibérer valablement.

RESULTATS :

- **Résolution** : Prolongation des mandats des élus des comités régionaux HM concernés par la loi NOTRe jusqu'au 31 août 2017 :

Voix de référence : 17 178
Voix pour : 16 519
Voix contre : 97
Abstention : 562

La prolongation des mandats des élus des comités régionaux HM concernés par la loi NOTRe jusqu'au 31 août 2017 est approuvée à la majorité absolue.

Signatures à intégrer après approbation.

Marc ANDRIEUX
Président de la FFHM

David BAECHLER
Secrétaire Général de la FFHM